



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 février 2025

### **Nomination de Monsieur Gaëtan Bruel à la présidence du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)**

Sur proposition de Madame Rachida Dati, ministre de la Culture, le président de la République a nommé Monsieur Gaëtan Bruel à la présidence du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). Il prendra ses fonctions lundi 17 février 2025.

Ancien élève de l'École normale supérieure, Gaëtan Bruel est depuis janvier 2024 le directeur de cabinet de la ministre de la Culture. Il était auparavant directeur-adjoint de cabinet du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Entre 2019 et 2023, Gaëtan Bruel a dirigé les services culturels de l'ambassade de France aux États-Unis, incluant la promotion de la création cinématographique, audiovisuelle, vidéoludique et numérique française dans ce pays. Avec la Villa Albertine, il a créé en 2021 un dispositif de résidence sur mesure, qui a déjà bénéficié à 250 créateurs, accueillis dans une cinquantaine de villes à travers les États-Unis. Avec le soutien actif du CNC, il a par ailleurs installé à Hollywood une cellule chargée de promouvoir l'attractivité audiovisuelle de la France.

Précédemment, comme conseiller du ministre de la Défense (2012-2016), il est à l'origine de la création de la mission cinéma des armées ; comme conseiller du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères (2017-2019), il a piloté la pleine intégration des industries créatives au sein de notre diplomatie économique. Dans l'intervalle, il a administré le Panthéon et l'Arc de Triomphe au sein du Centre des monuments nationaux.

Sa vision internationale, son expertise en matière de soutien à la création et son expérience de conduite des politiques publiques seront des atouts précieux pour mener l'action du CNC dans les trois prochaines années, et accompagner les filières stratégiques dont l'établissement a la charge.

Les résultats exceptionnels de l'année 2024, tant au regard de la fréquentation des salles (180 millions de spectateurs, soit un niveau unique en Europe), que des nombreuses récompenses obtenues à l'international par les créations françaises, attestent de la réussite du modèle français de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle, dont le CNC doit rester le garant.

Fort de ces succès, le CNC doit continuer à renforcer l'excellence et la compétitivité des filières du cinéma, de l'audiovisuel et du jeu vidéo, dans un environnement international en profonde mutation, marqué par l'évolution des usages, les enjeux numériques et l'essor de l'intelligence artificielle. Il doit, dans le même temps, jouer tout son rôle pour protéger la liberté de création

et promouvoir l'innovation au sein de ces secteurs, avec une attention particulière pour les acteurs indépendants.

Dans les prochains mois, le CNC devra également travailler à la consolidation de l'ancrage territorial des politiques de soutien au cinéma et à l'audiovisuel, en soutenant au premier chef les salles de cinéma dans leur diversité ; au développement d'un écosystème de formations d'excellence, pour faire émerger de nouveaux talents et les préparer aux technologies et enjeux de demain ; à la relance des dispositifs d'éducation à l'image, aujourd'hui fragilisés ; au renforcement de l'attractivité de notre pays dans la continuité des investissements de France 2030, pour consolider le cinéma, l'audiovisuel et le jeu vidéo comme des piliers de notre souveraineté culturelle ; à une stratégie plus offensive à l'export, afin de faire mieux rayonner nos œuvres et nos talents.

Il doit enfin accompagner les acteurs et les filières vers toujours plus d'exemplarité, notamment dans le domaine de la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels.

La Ministre tient à remercier chaleureusement Monsieur Olivier Henrard, directeur général du CNC, pour avoir assuré avec brio l'intérim de la présidence après le départ de Monsieur Dominique Boutonnat.

## **Contact presse**

### **Ministère de la Culture**

Délégation à l'information et à la communication

Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)

[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)